

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4905)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« supprimés »,

supprimer la fin de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.